

Mardi 1^{er} mars 2016

Signature du Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations de la Métropole Rouen Normandie 2015-2020

L'effort pour bâtir une Métropole solidaire, inclusive et citoyenne passe par un engagement fort dans la lutte contre toutes les formes de discrimination à la fois de l'État, des collectivités et de l'ensemble des acteurs de la société civile.

Alors que la lutte contre les discriminations passe par un travail de terrain persévérant dans le temps, une myriade d'actions en apparence modestes, impliquant un grand nombre et une diversité d'acteurs – au premier rang desquels les associations – la Métropole doit assurer un rôle de coordination et de soutien de ces initiatives du territoire, en plus des actions qu'elle porte elle-même. C'est l'objet de ce Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations 2015-2020 (PTLCD), qui constitue l'évolution du premier plan territorial engagé en 2013 aux côtés de l'État, de la Région et du Département.

Comme la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, promulguée le 21 février 2014, stipule que la politique de la ville vise à concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations, le Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations de la Métropole Rouen Normandie s'intègre donc aux orientations stratégiques et aux objectifs opérationnels du Contrat de Ville, signé en octobre 2015 en présence du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Monsieur Patrick Kanner.

Ce nouveau plan définit pour une durée de 6 ans les objectifs, le périmètre, les discriminations ciblées et les domaines thématiques d'action, en prenant en compte le cadre de référence de l'État.



La politique d'égalité et de lutte contre les discriminations de la Métropole sur les territoires de la ville s'appuie sur trois piliers majeurs : le Contrat de Ville 2015-2020, le plan Égalité de la Métropole 2014-2016 (plan de 21 actions en faveur de l'égalité femmes-hommes) et le Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations. Cette politique est mise en œuvre sous deux formes : dans le cadre de l'approche intégrée au Contrat de Ville et dans le cadre d'une approche spécifique.

1/Des actions intégrées au Contrat de Ville

Cadre de vie et renouvellement urbain, cohésion sociale, développement économique et de l'emploi, tranquillité publique : dans chacune des 4 thématiques du Contrat de Ville 2015-2020, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes constitue un objectif obligatoire.

Dans le Contrat de Ville 2015-2020 :

- ◆ 6 des 24 orientations stratégiques déclinent la lutte contre les discriminations
- ◆ 9 des 24 orientations stratégiques déclinent l'égalité femmes-hommes

Par exemple, la thématique « cadre de vie » comprend des actions visant à « rendre plus lisible les dispositifs et critères d'attribution des logements et garantir l'égalité de traitement dans l'accès au logement ».

La thématique « tranquillité publique » comporte un volet sur les problèmes de sécurité rencontrés par les femmes dans les transports en commun.

Le Contrat de Ville 2015-2020

Le Contrat de Ville constitue le cadre unique de la mise en œuvre de la politique de la ville. Ordonné le 21 février 2014 par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, il vise à mieux coordonner les politiques urbaines, économiques et sociales en faveur des habitants des quartiers prioritaires pour la période 2015-2020. Outil au service de la solidarité territoriale, il constitue le cadre opératoire à la fois unique et partagé entre une diversité d'intervenants pour la mise en place des actions visant à résorber les inégalités entre les quartiers prioritaires définis par le niveau de revenu des habitants et les autres.

Porté par la Métropole, le Contrat de Ville associe l'État, la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime, les communes disposant de quartiers prioritaires ou de territoires de veille, ainsi qu'une large communauté d'acteurs (Pôle emploi, Caisse d'Allocation Familiale, Agence Régionale de Santé...), en vue de mobiliser prioritairement les financements de droit commun de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

2/Des actions spécifiques au Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations

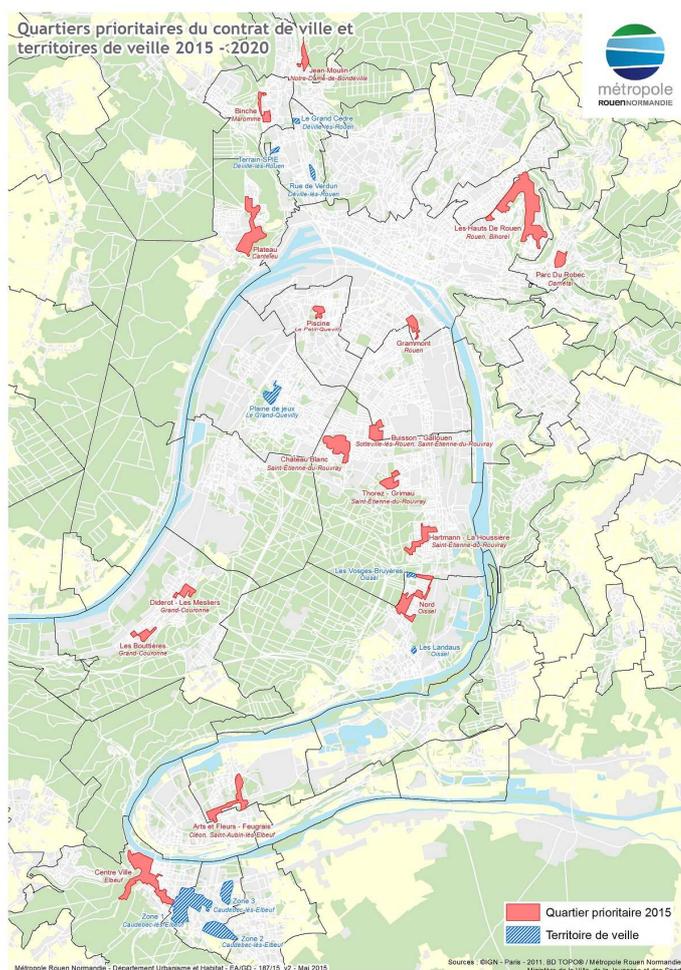
Le programme d'actions du PTLCD s'inscrit dans un **périmètre ciblé** : **les quartiers prioritaires et les territoires de veille de la politique de la ville.**

Les actions se déclineront dans **4 domaines d'intervention**, qui ne sont autres que les thématiques du Contrat de Ville, à savoir :

- **le cadre de vie**
- **la cohésion sociale**
- **l'emploi**
- **la tranquillité publique**

Le plan concentre ses opérations sur 4 critères de discrimination liés :

- **au lieu de résidence**
- **à l'origine réelle ou supposée**
- **au sexe**
- **à l'âge (prioritairement les jeunes)**



Une discrimination est définie comme une **inégalité de traitement fondée sur un critère interdit par la loi**¹ (par exemple : sexe, âge, origine...) et dans un domaine cité par la loi (par exemple : accès à un logement, embauche...).

Ainsi, défavoriser une personne en raison de ses origines, son sexe, son âge, son lieu de résidence... est formellement interdit par la loi et les conventions internationales approuvées par la France.

Chacun peut s'adresser au Défenseur des Droits s'il s'estime victime d'une discrimination, directe ou indirecte.

¹ A ce jour, 20 critères de discrimination sont fixés par la loi.

Le PTLCD prévoit **4 grandes familles d'actions**, en direction à la fois des personnes discriminées et des professionnel-le-s qui sont à leur contact.

ORIENTATION 1 : Sensibiliser les habitant-e-s

→ Développer des actions dans le cadre de journées symboliques



Notamment lors de la [journée internationale de la tolérance](#) (16 novembre) et lors de la [journée internationale des droits des femmes](#) (8 mars) et pendant des temps forts portés par la Métropole.

De formes diversifiées et sur différents supports (animations pédagogiques, jeux, quizz, films, débats), **les actions de sensibilisation permettront de travailler en amont sur les préjugés et les stéréotypes, leviers incontournables afin d'agir en amont sur les discriminations.**

→ Rendre visible la lutte contre les discriminations

Le PTLCD doit permettre de mieux faire connaître l'engagement des différents partenaires à lutter contre les discriminations auprès des habitant-e-s grâce à divers outils (plaquette de présentation, communication autour des missions du [Défenseur des Droits](#), mise en valeur des initiatives locales).

ORIENTATION 2 : Qualifier et former les professionnel-le-s

→ Former les acteurs associatifs

Les associations se verront proposer des formations à la prévention et la lutte contre les discriminations, financées par la Métropole et la Région. Des indicateurs permettant de mesurer l'impact de leurs actions seront également mis en place.

→ **Former les référent-e-s des communes et leur proposer des outils**

Des informations d'actualité, une veille documentaire spécifique ainsi que des outils de promotion de l'égalité et de la lutte contre les discriminations seront mis à disposition des référent-e-s dans les communes.

→ **Favoriser la mise en œuvre des réponses adaptées et d'actions concrètes**

Afin de trouver des réponses concrètes à des cas de discriminations, des formations-actions seront proposées aux partenaires du PTLCD et du Contrat de Ville. Il s'agira d'aborder des problèmes en lien avec des situations locales et les besoins repérés et de formuler des réponses adaptées et applicables rapidement.

ORIENTATION 3 : Mener/soutenir des initiatives locales en direction des publics potentiellement discriminés

→ **Consolider et poursuivre les initiatives engagées par la Métropole et les signataires du PTLCD**

Dans la Métropole, ces initiatives concernent par exemple le parrainage de jeunes (en 2015, 10 parrains ont participé à l'opération d'accompagnement), la fiche de signalement discrimination mise en œuvre dans le cadre du PLIE, etc.

→ **Soutenir les initiatives associatives**

Un appel à projets sera lancé chaque année en direction des associations du territoire pour répondre aux objectifs du PTLCD et du Contrat de Ville.

3 axes ont été privilégiés par la Métropole pour le financement de ces initiatives associatives :

- la sensibilisation en direction des plus jeunes
- la prévention des processus discriminatoires dans l'emploi et l'insertion professionnelle pour des publics spécifiques
- le soutien aux victimes de discriminations

Une première programmation pour l'appel à projets 2016 sera présentée au Bureau métropolitain de mars, permettant ainsi le financement d'une quinzaine d'actions.

ORIENTATION 4 : favoriser l'accès aux droits pour les victimes



Le principal enjeu réside dans l'information à la fois des victimes et des professionnel-le-s sur les ressources existantes (Maison de la Justice et du Droit, Point d'Accès au Droit, permanences d'accueil du Défenseur des Droits). Le PTLCD devra permettre de faire mieux connaître ces institutions.

En lien avec le [Conseil Départemental de l'Accès aux Droits](#) des actions d'information seront menées auprès des professionnel-le-s, pour permettre l'écoute, le repérage et la remontée des situations de discrimination.

3/Une action collective

L'État, le Défenseur des Droits, la Région Normandie et le Département de la Seine-Maritime s'associent à la Métropole Rouen Normandie pour la mise en œuvre du Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations 2015-2020.

L'État

La Direction Régionale Jeunesse Sport et Cohésion Sociale au titre des crédits du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires accorde un soutien financier mais s'engage également sur la sensibilisation et la formation des acteurs impliqués dans ce plan. L'État intervient aussi à travers la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité qui apporte son soutien financier à des projets menés sur les territoires du Contrat de Ville et également son expertise pour la mise en œuvre du plan d'action pour l'égalité femmes-hommes de la Métropole.

Le Défenseur des Droits

Le Défenseur des Droits est une autorité indépendante, à ce titre il n'est pas signataire du Contrat de Ville. Toutefois il accompagnera la mise en œuvre du PTLCD de la Métropole Rouen Normandie, en développant son action à travers son réseau de délégué-e-s présents sur le territoire et son expertise en matière de promotion de l'égalité et des droits.

Le Défenseur des Droits un acteur majeur de l'accès aux droits et de la promotion de l'égalité

Le Défenseur des Droits, a pour missions de défendre les droits et les libertés individuelles dans le cadre des relations avec les services publics, de défendre l'intérêt supérieur de l'enfant, de lutter contre les discriminations, et de veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.

Dans ces quatre domaines de compétence, l'action du Défenseur des Droits s'articule autour de deux volets complémentaires. D'une part, la protection des droits des personnes consiste pour le Défenseur à traiter les réclamations individuelles qui lui sont adressées en s'appuyant sur ses importants pouvoirs d'enquêtes et sur un éventail de solutions (médiation, recommandation, observation devant la justice...). D'autre part, la promotion de l'égalité et de l'accès aux droits consiste à faire connaître les droits à travers l'information des publics concernés, à conduire des actions de sensibilisation et de formation des acteurs, associatifs et professionnels, visant le changement des pratiques et à émettre des avis et des propositions de réformes législatives et réglementaires pour faire évoluer les cadres normatifs.

Toute personne, physique ou morale, peut saisir gratuitement le Défenseur des Droits en remplissant le formulaire en ligne ou par courrier. L'Institution peut également être saisie via un délégué dans l'un des lieux de permanences du territoire national.

Le réseau des délégués, maillon de proximité, lui permet d'être présent au plus près des citoyens, en particulier de ceux qui en ont le plus besoin, et de les accompagner tout au long de leur parcours d'accès aux droits : accueil et information, orientation vers le bon interlocuteur ; traitement des situations relevant de ses missions ; tentative de résolution à l'amiable. Si la médiation n'aboutit pas localement les services juridiques du siège peuvent mobiliser d'autres moyens d'action : observations devant les tribunaux, saisine des autorités compétentes pour engager des poursuites disciplinaires ou recommandations aux mis en cause.

Pour contacter un délégué sur votre territoire : www.defenseurdesdroits.fr/contacter-votre-delegue

La Région Normandie

La Région Normandie sera partenaire du PTLCD sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie sur deux actions :

- L'appel à projets « Prévention et lutte contre les discriminations », en direction des jeunes de 16 à 30 ans ;
- Le soutien de l'entrepreneuriat féminin, à travers le « Plan d'Actions Régional en faveur de l'entrepreneuriat féminin ».

Le Département de la Seine-Maritime

Le Département, chef de file de l'action sociale, mobilisera toutes ses compétences et ses ressources et déclinera des actions fortes autour des quatre priorités que sont l'emploi, les solidarités, l'aménagement du territoire et l'égalité d'accès à l'éducation, à la culture, au sport et aux loisirs. Il veillera à ce que les axes transversaux, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations, soient déclinés dans l'ensemble de ses interventions.

La Métropole Rouen Normandie

La Métropole Rouen Normandie soutiendra financièrement les actions des communes qui intègrent la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes dans chaque action présentée au cofinancement de la Métropole (514 000€ versés en 2015).

En complément de sa contribution financière aux actions des communes, la Métropole apportera son soutien à des actions associatives intercommunales en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires et de territoires de veille (257 000€ versés en 2015).

Des crédits d'intervention spécifiques et des moyens humains viendront compléter ces soutiens.

Liens utiles

Le Défenseur des Droits

www.defenseurdesdroits.fr

www.egalitecontreracisme.fr

Le Ministère de la Justice

stop-discrimination.gouv.fr

Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

www.cget.gouv.fr/thematiques/lutte-contre-discriminations

La Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité

www.haute-normandie.femmes-egalite.pref.gouv.fr

La Métropole Rouen Normandie

www.metropole-rouen-normandie.fr/lutte-contre-les-discriminations

Contact Presse

Marion FALOURD
Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie
02 32 12 23 16 / 06 16 21 38 54
marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr

